



LOI TRAVAIL, C'EST TOUJOURS NON MERCI !

Le 16 novembre toutes les raisons de se mobiliser

Les ordonnances, la casse de nos emplois, la destruction de nos droits sociaux, méritent une riposte de grande ampleur.

Les mesures engagées par le président MACRON et son gouvernement sont une véritable déclaration de guerre contre les salarié-e-s et notamment contre les plus fragiles.

La régression sociale toujours les mêmes arguments au service du Capital.

Pour organiser la régression sociale, ce sont toujours les mêmes arguments qui sont avancés.

Ce sont les droits protecteurs des salarié-e-s qui sont responsable du chômage et de la précarité.

La réforme voulue par le gouvernement s'inscrit dans la droite ligne de la loi El Khomri et des arguments mille fois entendus mais jamais démontrés qui font de l'excessive protection des salarié-e-s en CDI la source du chômage de masse et de la précarité.

Alors que depuis 2013, 4 réformes du code du travail ont été menées (loi dite « sécurisation de l'emploi », loi Rebsamen, loi Macron, loi El Khomri ayant toutes en commun l'objectif de créer de l'emploi sur la base du recul des droits des salarié-e-s) n'ont jamais été évaluées.

Le fait qu'elles commencent à s'appliquer sans, a priori, apporter une quelconque amélioration dans leurs domaines respectifs, « amélioration de l'emploi, du pouvoir d'achat, des égalités dont celle des femmes et des hommes » la crainte de mettre en évidence que le seul objectif de ces réformes est de répondre aux exigences du système économique Capitaliste. Système exclusivement axé sur la recherche de rentabilité et l'accaparement par une minorité des richesses créées, en sont probablement les raisons.

Qu'à cela ne tienne le gouvernement entend transformer notre société en profondeur et l'adapter coûte que coûte aux exigences du capitalisme mondialisé et financiarisé.

C'est bien dans cette logique que Macron a mis en route le rouleau compresseur de la destruction sociale en s'attaquant à notre Code du Travail, aux statuts et aux missions de la fonction publique, tout en voulant détruire simultanément l'ensemble des protections des

salarié-e-s, que ce soit la Sécurité sociale, les retraites, le droit à la formation ou l'indemnisation du chômage.

Quand on prétend simplifier, c'est quand même étonnant de multiplier les réformes ?

Une « loi Travail XXL », une attaque contre les droits des salarié-e-s sans précédent.

La volonté est d'instaurer une société du libéralisme roi, rien ne doit entraver la bonne marche des entreprises à faire de plus en plus de profits au détriment du modèle de société que nous voulons solidaire, humaniste, avec une juste répartition des richesses créées.

L'inversion de la hiérarchie des normes pudiquement intitulée « l'articulation des niveaux de négociation et les possibilités d'intervention de la négociation collective pour donner de la capacité d'initiative aux salariés », est une machine à éradiquer les protections et le socle commun social.

L'inversion de la hiérarchie des normes c'est créer un Code du Travail par entreprise, ceci le complexifierait considérablement et le rendrait illisible. Selon que les salarié-e-s soient plus ou moins organisé-e-s, que le rapport de force soit présent ou non dans l'entreprise nous assisterons à une politique patronale basée sur le dumping, véritable chausse-trappe pour nos droits et acquis, particulièrement sur la question salariale.

Les pleins pouvoirs à l'employeur dans le dialogue social d'entreprise

Humblement intitulé par le gouvernement « La simplification et le renforcement du dialogue économique et social et de ses acteurs ». Alors que l'objectif affiché des ordonnances est de renforcer le « dialogue social d'entreprise », les dispositions envisagées par le gouvernement accroissent considérablement le pouvoir de l'employeur.

L'orientation vise à élargir le champ des négociations dans l'entreprise en amputant le droit du travail. Non seulement la définition de la quasi-totalité de nos droits est renvoyée à la négociation d'entreprise, mais cette négociation est réorganisée au bénéfice exclusif de l'employeur.

L'inversion de la hiérarchie des normes en est le premier étage, le second étant de **permettre la signature d'accords dérogatoires sans les syndicats.**

Permettre de négocier des accords dérogatoires à la loi en contournant les syndicats, c'est retirer les possibilités d'organisation collective des salarié-e-s et généraliser le chantage à l'emploi.

Autre chapitre et pas des moindres, la remise en cause des droits des salarié-e-s modestement intitulé « La sécurisation des relations de travail », concerne tout ce qui a trait au contrat de travail.

Il s'agit de faire exploser toutes les protections existantes contre le licenciement et la précarité. Les possibilités de licenciements sont élargies et les possibilités de recours juridiques sont quasiment supprimées.

Le plafonnement des condamnations en cas de licenciement abusif a pour but de permettre à l'employeur de choisir entre le respect du droit du travail et le risque d'une condamnation d'un montant maximum prédéfini.

Côté salarié, c'est le règne de l'arbitraire.

L'attaque la plus frontale du CDI est l'instauration du CDI de projets. Contrat dérogatoire qui permet de mettre fin à celui-ci dès lors que les termes sont atteints. Il s'agit de fait de la création d'un nouveau type de Contrat de travail ultra précaire, qui n'aura rien d'un CDI dont il ne porte qu'une partie du nom.

Tout un arsenal de mesures pour mener à bien une politique de casse sociale d'envergure.

Si ces mesures se suffisent à elles seules pour mettre en œuvre cette sinistre besogne, le gouvernement entend aller bien au-delà en programmant le démantèlement de tous les outils et moyens dont disposent les salarié-e-s afin de se faire entendre et faire prendre en considération leurs revendications.

La fusion des instances DP, CE et CHSCT en un Comité Sociale et Economique va conduire à un éloignement des élu-e-s de proximité en raison du manque de moyens pour réaliser l'ensemble de leurs mandats. Il s'agit de réduire le périmètre de contrôle et d'intervention des salarié-e-s dans la gestion quotidienne de leurs entreprises.

La disparition d'un CHSCT de plein droit est une aubaine pour les entreprises, qui ne seront plus contraintes à devoir prendre des mesures pour assurer la santé et la sécurité de leurs salarié-e-s.

Ce sont cent vingt ans d'histoire et de droits sociaux qui sont mis à mal et qui risquent de disparaître.

Il est grand temps de mettre un coup d'arrêt à cette politique et d'exiger de véritables mesures de progrès social en faveur des salarié-e-s, des jeunes, des femmes, des retraité-e-s. Notre pays en a largement les moyens, la France est championne d'Europe des dividendes versés aux actionnaires (54 milliards d'euros l'an dernier).

L'heure est donc à la prise de conscience et à la construction du rapport de force afin de faire barrage, mais surtout se mettre en ordre de bataille offensive pour porter et faire prendre en compte nos revendications.

Il est possible de réduire le temps de travail à 32 h, d'augmenter les salaires et de renforcer les garanties collectives ;

Il est possible de développer les services publics pour améliorer le quotidien des populations dans tous les territoires ;

Il est possible de renforcer la protection sociale des populations par une reconquête de notre Sécurité Sociale, universelle, à partir des richesses créées par notre travail.

La CGT porte et revendique un nouveau statut du travail salarié, la sécurité sociale professionnelle protégeant ainsi tou-te-s les travailleurs et travailleuses des aléas de la vie. Ceci n'est possible qu'en ayant pour fondation un Code du travail garantissant un socle commun de droits et des CCN améliorant ces dispositions, augmentant ces acquis de par les spécificités professionnelles.

Toutes les conquêtes sociales ont été gagnées par la lutte.

Le 16 novembre, journée nationale interprofessionnelle et intersyndicale

Grèves et manifestation partout en France.

Si on agit, il est possible de gagner !